

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 522 autorisant le remboursement de 60.000 francs à M. Verept, adjudicataire des travaux de niombeerie sanitaire...

n° 522

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
24 avril 1953

Numéro JO
n° 7 du 01/06/1953

Date du numéro
1 juin 1953

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire noir décret du 18 juin 1884

Vu la demande de M. Verept, entrepreneur à Djibouti

Vu l'article 6 de l'arrêté ministériel en date du 16 octobre 1946

Sur la proposition du Directeur du Service des Travaux publics,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1, — Est autorise, à M. Verept, adjudicataire des travaux 12 juillet 1952. Art 2 — Le vrésent arrêté sera publié, enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Le GouverneurN. SADOUL.